




Informations de base	
2025/0091(BUD) BUD - Procédure budgétaire Projet de budget rectificatif 1/2025: excédent de l'exercice 2024 Subject 8.70.49 Budget 2025 8.70.54 Budget 2024	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	NEGRESCU Victor (S&D)	24/07/2024
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	SERAFIN Piotr	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
09/04/2025	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2025)0350 	Résumé
16/06/2025	Adoption du projet du budget par le Conseil		
19/06/2025	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	09619/2025	Résumé
19/06/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/06/2025	Vote en commission		
26/06/2025	Dépôt du rapport budgétaire	A10-0116/2025	
09/07/2025	Décision du Parlement	T10-0151/2025	Résumé
09/07/2025	Résultat du vote au parlement		
12/09/2025	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/0091(BUD)

Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/10/02674

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE773.098	14/05/2025	
Amendements déposés en commission		PE773.362	13/06/2025	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A10-0116/2025	26/06/2025	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T10-0151/2025	09/07/2025	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget		09619/2025	19/06/2025	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission		COM(2025)0350 	09/04/2025	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
VAN OVERTVELDT Johan	Président(e) de commission	BUDG	03/06/2025	Maria Leptin

Acte final

Projet de budget rectificatif 1/2025: excédent de l'exercice 2024

2025/0091(BUD) - 09/07/2025 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 534 voix pour, 102 contre et 56 abstentions, une résolution concernant la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1/2025 de l'Union européenne pour l'exercice 2025: budgétisation de l'excédent de l'exercice 2024.

Le Parlement a pris acte du projet de budget rectificatif n° 1/2025 présenté par la Commission qui a pour objet d'inscrire au budget 2025 l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice 2024, qui s'élève à **1,345 million d'euros**. Il s'est félicité que l'excédent de 2024 soit principalement dû à l'accroissement des variations dans le titre 4 (Produit financier, intérêts de retard et amendes), tandis que l'excédent des dépenses reste très modeste et s'établit à 273 millions d'euros.

Les députés ont regretté que la budgétisation de l'excédent réduise d'un montant équivalent la contribution totale des États membres au titre de la ressource propre fondée sur le RNB au financement du budget 2025 alors que les besoins de financement restent élevés, en particulier à cause des coûts de dépassement de l'instrument EURI, et que les marges budgétaires sont très limitées.

La Commission est invitée à mettre au point, pour le prochain cadre financier pluriannuel, **une architecture solide et durable** permettant de gérer de manière viable l'ensemble des coûts et des passifs non discrétionnaires, tout en préservant les programmes de l'Union ainsi que la flexibilité et la capacité de réaction du budget, notamment face aux catastrophes naturelles et aux urgences sanitaires.

Les députés ont rappelé que les recettes exceptionnelles tirées **des amendes et des redevances**, ou des montants équivalents, devraient servir de recettes supplémentaires pour le budget de l'Union afin de réagir aux crises ou de répondre à des besoins imprévus et ne devraient pas donner lieu à une baisse correspondante des contributions fondées sur le RNB.

Le Parlement a pris acte du poste de **recettes négatives** ménagé dans la nouvelle ligne budgétaire 4 2 5, d'un montant de 534 millions d'euros, pour intégrer les coûts liés au remboursement d'amendes en matière de concurrence annulées ou réduites. Étant donné que cette solution prendra fin le 31 décembre 2027, il a invité la Commission à proposer, pour le prochain cadre financier pluriannuel, une solution définitive qui permette d'atteindre le même objectif.

Les députés ont déploré l'absence de progrès du Conseil sur la réforme du **système des ressources propres** et ont appelé à adopter rapidement les propositions de la Commission pour diversifier les ressources propres disponibles. Ils ont encouragé la Commission à identifier de nouvelles ressources propres innovantes, essentielles pour rembourser les emprunts au titre de NextGenerationEU et pour couvrir les besoins de dépenses plus élevés de l'UE dans un contexte géopolitique incertain.

Sur la base de ces considérations, le Parlement a **approuvé** la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1/2025.

Projet de budget rectificatif 1/2025: excédent de l'exercice 2024

2025/0091(BUD) - 09/04/2025 - Projet de budget de la Commission

La Commission européenne présente au Parlement européen et au Conseil un **projet de budget rectificatif n° 1 au budget 2025** qui vise à inscrire au budget 2025 l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice 2024.

L'exécution de l'exercice 2024 présente un excédent d'environ **1,3 milliard d'EUR**, qui est donc inscrit en recette dans le budget 2025.

La budgétisation de cet excédent diminuera d'autant la contribution totale des États membres au financement du budget 2025. Les contributions des États membres seront également influencées par les prévisions révisées relatives aux **ressources propres**; ces chiffres, qui seront disponibles après la réunion du comité consultatif des ressources propres qui aura lieu dans le courant de 2025, seront intégrés dans un projet de budget rectificatif ultérieur.

Projet de budget rectificatif 1/2025: excédent de l'exercice 2024

2025/0091(BUD) - 19/06/2025 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 9 avril 2025, la Commission a présenté au Conseil le **projet de budget rectificatif (PBR) n° 1 au budget général 2025** concernant la budgétisation de l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2024.

L'exécution de l'exercice 2024 présente un excédent de **1344,53 millions EUR**, qui résulte:

1°) d'une exécution positive dans la partie «recettes» du budget (+ 1071,99 millions EUR),

dont:

- Titre 1 (ressources propres): - 123,13 millions EUR
- Titre 2 (excédents, soldes et ajustements): + 36,19 millions EUR
- Titre 3 (recettes administratives): + 83,78 millions EUR
- Titre 4 (produit financier, intérêts de retard et amendes): + 1 210,71 millions EUR
- Titre 6 (recettes, contributions et restitutions liées aux politiques de l'Union): -135,55 millions EUR

2°) d'une sous-exécution dans la partie «dépenses» du budget (272,54 millions EUR), dont notamment:

- crédits autorisés au titre du budget 2024 (Commission et autres institutions): - 77,84 millions EUR ;
- annulation de crédits reportés des exercices antérieurs (Commission et autres institutions): - 151,06 millions EUR
- Variations du taux de change sur les dépenses: - 43,63 millions EUR

La budgétisation de cet excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE en 2025.

Le Conseil a adopté sa position sur le PBR n° 1 au budget général 2025, comme indiqué dans la présente [annexe technique](#).